

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-4/15

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : AUTREUX Lydie

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TALLET Maud

---

**OBJET :** Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés – Deuxième répartition de crédits 2010.  
Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des adultes handicapés.

Le soutien aux associations mettant en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et des adultes handicapés est un axe fort des politiques départementales. Au budget départemental 2010, un crédit de 363 900 € réparti dans 2 enveloppes a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations oeuvrant dans le domaine des personnes âgées et dans celui des adultes handicapés. Il est proposé d'attribuer des subventions au profit de 5 associations pour un montant total de 15 400 € au bénéfice d'actions dont l'intérêt particulier et l'impact sont avérés.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/01 en date du 1<sup>er</sup> février 2010 « budget primitif pour l'exercice 2010 »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'attribuer les subventions de fonctionnement pour l'année 2010 aux bénéficiaires énumérés ci-après :

Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM 77) .... **5 000 €**

Trace Évolution ..... **500 €**

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante à l'action « Actions extra légales en faveur des Adultes Handicapés » et à l'opération « Subventions / Actions en faveur des Adultes Handicapés ».

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ